

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2017-14 du 28 juin 2017 portant fin de fonction et nomination  
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1730490S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;  
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Il est mis fin aux fonctions de secrétaire général de l'établissement de transfusion sanguine Normandie exercées par M. Frédéric HERVIEU à compter du 30 juin 2017.

Article 2

M. Christophe VINZIA, secrétaire général de l'établissement de transfusion sanguine Nord de France, est chargé d'assurer l'intérim des fonctions de secrétaire général de l'établissement de transfusion sanguine Normandie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 28 juin 2017.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F.TOUJAS